

Mercredi 13 Mai 2009 - n°464

Economie - Politique de la ville - Les maires des villes moyennes favorables à une contractualisation sans zonage

Transport - Aménagement du territoire et transports - ferroviaires L'importance des gares en villes moyennes

Economie - Culture - La délicate numérisation des salles de cinéma

Social - Affaires sociales - Les préconisations du rapport Cayeux

Tourisme - Tourisme - L'investissement touristique comme facteur du développement économique

Social - Fonds Social Européen - Publication de nouveaux guides méthodologiques 2009

Economie - Agenda

ECONOMIE

Politique de la ville - Les maires des villes moyennes favorables à une contractualisation sans zonage

La Fédération des Maires des Villes Moyennes* a été reçue ce matin par Pierre André, sénateur- maire de Saint-Quentin et Gérard Hamel, député-maire de Dreux, dans le cadre de la mission parlementaire qui leur a été confiée début avril par le Premier ministre. Ces deux parlementaires doivent remettre au plus tard pour le 31 juillet 2009, leur rapport afin d'avancer « *une méthode opérationnelle de révision de la géographie prioritaire de la politique de la ville (au premier chef les ZUS) et de sa contractualisation (Contrats urbains de cohésion sociale)* ».

Les membres de la délégation ont souligné lors de cette première audition la nécessité de ne pas être trop rigide vis-à-vis du pilotage prévu au niveau de l'intercommunalité. Ils ont insisté sur l'idée qu'il fallait certes redéfinir les moyens, mais surtout laisser une certaine souplesse dans la négociation et la mise en œuvre des Contrats urbains de cohésion sociale, qui sont adaptés aux réalités locales.

Les élus ont précisé qu'il convenait de définir au niveau national la politique de la ville, les critères et les objectifs à atteindre. Et même si la reconcentration des moyens semble inéluctable, il faut « *bien distinguer la situation des grands ensembles de l'Ile-de-France, du reste de la province* ». Bruno Bourg-Broc s'est montré très ouvert à l'évaluation que le gouvernement souhaite davantage mettre en œuvre, mais « *à condition qu'il y ait un contrat fort, qui s'inscrive dans une durée plus longue et surtout que l'autorité de l'État soit concentrée avec un interlocuteur unique* ».

Arsène Lux a souligné que la prise en compte du zonage posait finalement un problème d'équité vis-à-vis des agglomérations qui jouent le jeu de la mixité sociale (dispositifs ANRU) et que si le zonage devait perdurer « il faut des critères nationaux simples et indiscutables, mais aussi qui tiennent compte des ressources (revenus par habitant), de la pression (effort fiscal) et de la richesse fiscale (potentiel fiscal) ». Michel Champredon a suggéré pour sa part l'introduction d'autres critères (composition familiale, santé, délinquance...).

Invitant la FMVM à prendre date en juillet pour une autre rencontre au moment où seront affinés les critères pris en compte, Pierre André s'est montré réceptif aux propositions faites par la FMVM. Il a indiqué qu'il souhaitait arriver à une politique de la ville qui « *fixe des objectifs nationaux que l'on transpose au niveau local, qui ne se substitue pas aux politiques de droit commun, et qui fasse jouer la solidarité nationale entre tous* ».

* : Bruno Bourg-Broc, président de la FMVM, maire de Châlons-en-Champagne, président de la CA Cités en Champagne ; Arsène Lux, maire de Verdun, président de la CC de Verdun ; Michel Champredon, maire d'Évreux, président de la CA d'Évreux.

TRANSPORT

Aménagement du territoire et transports - ferroviaires L'importance des gares en villes moyennes

Invitée par Christian Jacob, ancien ministre, député-maire de Provins et président de la Délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire de l'Assemblée nationale, la Fédération des Maires des Villes Moyennes est intervenue le 5 mai dernier lors d'une conférence débat consacrée à l'aménagement du territoire et aux transports ferroviaires.

Devant de nombreux membres de la délégation de l'Assemblée, Dominique Bussereau, secrétaire d'État aux transports, Hubert du Mesnil, président de RFF, Mireille Faugère, directrice générale adjointe de la SNCF, François Goulard, ancien ministre et député maire de Vannes, représentant la FMVM, Bernadette Laclais, maire de Chambéry, représentant l'AMF et Vanik Berberian, président de l'AMRF, s'y sont exprimés.

Accéder à la grande vitesse

Avec les lignes et projets à grande vitesse décrits par Dominique Bussereau, les maires des villes moyennes présents ont souligné que la grande vitesse (premier tronçon de la LGV Est européenne et sa seconde phase, prolongement des LGV Sud-Europe Atlantique, Bretagne Pays de la Loire, Paris-Clermont, ...) est sans conteste un facteur de gain d'accessibilité, l'occasion d'une « transformation radicale ».

Les villes moyennes situées directement ou bien dans la zone d'influence de ces tracés n'en bénéficient évidemment pas de la même manière ; l'État, la SNCF comme les Régions doivent aussi contribuer à optimiser la fréquence des arrêts dans les gares de ces villes, et assurer une bonne articulation des TGV, trains interrégionaux, TER, et transports inter-urbains.

François Goulard a souligné que la difficulté d'une ville moyenne est d'offrir des transports aussi performants que ceux d'une grande agglomération, notamment pour fournir aux ménages actifs des possibilités de résidentialisation. En outre,

« l'utilisation du foncier ferroviaire est malheureusement aujourd'hui loin d'être optimale » alors que les gares sont « des lieux stratégiques dans nos villes ». L'accessibilité à la gare est aussi une dimension essentielle de l'aménagement du territoire - au-delà du ferroviaire - puisqu'il s'agit d'y développer l'intermodalité (information voyageur, vélo libre service, stationnement...) de créer des services et de répondre au calendrier fixé par la loi pour les personnes à mobilité réduite.

Bernadette Laclais, maire de Chambéry, a indiqué que « la dimension durable du développement du territoire doit conduire à revenir à des villes plus compactes ». Il faut pour cela que la SNCF et RFF confirment que la gare doit être le plus possible en ville, et en devenir le premier point d'entrée.

Régénérer le réseau secondaire

Au-delà de l'importance donnée à l'accélération des investissements pour la grande vitesse, il a aussi été question de revenir à un partage plus efficace des moyens de « régénération » pour le réseau secondaire.

Avec un programme de 13 milliards d'euros d'ici à 2015, Hubert du Mesnil a insisté pour dire que le contexte ne permettait pas à RFF d'en faire plus que ce qui est fait pour le moment. Mais l'effort consacré à la régénération viaire de certains réseaux secondaires est maintenu dans le contrat entre RFF et

l'État, et devrait permettre de stabiliser le nombre de « ralentissements préventifs » imposés aux trains qui circulent sur les tronçons « peu entretenus ». Le président de RFF a souligné que son entreprise allait très probablement retrouver davantage d'appétence à vendre certaines de ses emprises, dès lors que le financement du produit des cessions est affecté prioritairement à la rénovation du réseau secondaire.

Dominique Bussereau a enfin précisé que la consolidation des lignes ferrées transversales d'intérêt national restait de mise et que le gouvernement restait « conscient du rôle essentiel de la gare dans la ville ».

« La gare devant être un lieu de facilité, un pôle ferroviaire, un pôle commercial... mais aussi un lieu où le responsable de gare doit être mieux connu des élus »...

ECONOMIE

Culture - La délicate numérisation des salles de cinéma

La France compte plus de 2 000 cinémas, et un total de 5 300 écrans actifs. Le cinéma est une activité culturelle plutôt urbaine : les agglomérations de plus de 100 000 habitants regroupent 45 % des français, mais concentrent 70 % des entrées et 71 % des recettes. En revanche, une analyse plus fine permet de s'apercevoir que sont les villes moyennes qui sont les mieux placées : selon les derniers chiffres de 2007 donnés par le CNC, les plus forts taux de fréquentation sont à Evreux, Vannes et Beauvais. Les 4 villes comptant le plus grand nombre de fauteuils de cinéma par rapport au nombre d'habitants sont 4 villes moyennes (Niort, Montauban, Roanne et Colmar), et Arras est la ville qui dispose du plus grand nombre d'entrées par fauteuil.

Le nécessaire passage au numérique

Le 5 mai dernier a eu lieu l'Assemblée générale de l'Agence pour le développement régional du cinéma, à laquelle la FMVM était invitée. Le thème du jour était le passage au numérique, principal enjeu actuel pour les salles de cinéma.

La numérisation du cinéma est un phénomène lent et complexe qui concerne toutes les étapes de la chaîne de production (tournage, montage, distribution, projection). Le numérique appliqué au cinéma permet une meilleure qualité d'image et de son, de proposer au public des versions différentes (VO/VF) et de passer au-dessus du seuil de 24 images par seconde.

Ce progrès technique remarquable nécessite toutefois l'acquisition d'équipements coûteux pour le maillon le plus fragile : les exploitants. Afin de passer au numérique, ceux-ci doivent en effet engager un investissement assez lourd : modification de leurs cabines de projection, installation d'une climatisation indispensable pour le matériel numérique, achat de projecteurs numériques.

Le Centre national de la Cinématographie (CNC), estime les coûts d'équipement en numérique à 80 000 euros par écran, 10 000 euros par établissement et 4 000 euros de travaux en cabines. L'estimation totale au niveau national est de 360 millions d'euros, à la charge des exploitants.

Face à eux, les distributeurs et leurs mandants, les producteurs, sont les principaux bénéficiaires de cette numérisation (le remplacement des lourdes bobines de films par un schéma dématérialisé permet une baisse des coûts de distribution).

A terme, la disparition des projecteurs 35 mm et la distribution exclusive des films en format numérique condamneront toutes les salles de cinéma qui ne se seront pas équipées préalablement.

La « contribution numérique »

Les salles déjà les plus fragiles (mono écrans, 60 % des cinémas en France) sont aussi proportionnellement les plus pénalisées par le passage au numérique, l'équipement nécessitant un financement souvent difficile à engager. A l'évidence, des financements complémentaires sont nécessaires.

Pour aider les salles de cinéma à s'équiper en numérique, un nouveau type d'intervenant s'ajoute donc à la chaîne producteur-distributeur-exploitant : les « tiers investisseurs » qui proposent de se charger en partie de la fourniture du matériel et de récupérer leurs investissements auprès des distributeurs.

Par ailleurs le CNC rendra bientôt les détails de son plan (très attendu) destiné à faciliter le financement de la numérisation. Il prévoit une redistribution d'une partie des économies réalisées par les distributeurs et un apport des exploitants ; mais également une aide à l'équipement numérique ouverte aux exploitants de moins de 50 salles et la création d'un fonds spécifique de mutualisation pour collecter et réaffecter la contribution des distributeurs vers l'ensemble des salles adhérentes.

Enfin, les aides publiques, notamment de la municipalité, seraient une autre source de financement complémentaire.

SOCIAL

Affaires sociales - Les préconisations du rapport Cayeux

Le Premier ministre a confié le 13 janvier 2009 à Caroline Cayeux, maire de Beauvais et présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, une mission consistant à suggérer des « pistes pour garantir une plus grande efficacité aux politiques d'action sociale engagées conjointement par les collectivités locales », au regard de l'analyse des résultats et de la mise en œuvre du « Plan d'Harmonie Sociale » à destination des travailleurs pauvres, initié depuis 2004 à Beauvais.

Après avoir élaboré un constat inquiétant sur l'évolution de la précarité en France, notamment en villes moyennes, le rapport préconise des modifications de la législation nationale. Parmi celles-ci, on peut citer :

- Intervention du législateur pour créer un « droit opposable » à la solidarité locale qui devra s'articuler autour d'un tronc commun de mesures fondamentales pour la préservation de la cohésion sociale que sont : l'alimentaire, la préservation d'un mode de vie décent, l'accès aux soins et prévention du surendettement.

- Conférer à l'intercommunalité la compétence pour la mise en œuvre du droit opposable à l'action sociale locale évoqué ci-dessus.

- Généralisation de la création des C.I.A.S (Centre intercommunal d'action sociale) sur l'ensemble du territoire national.

- Permettre aux C.I.A.S de remplir le rôle de guichet unique « virtuel » capable d'apporter une réponse globale et adaptée à la situation déterminée d'une personne en mobilisant un ensemble d'acteurs pertinents et d'intervenir le plus tôt possible auprès des personnes en difficultés.

- Encourager le législateur à repenser son soutien au financement de l'action sociale locale selon un mode compensatoire qui reste à définir en fonction des nouvelles données du droit opposable social.

- Favoriser une contractualisation uniformisée sur l'ensemble du territoire national donnant systématiquement lieu à une indemnisation forfaitaire unique fixée par le législateur.

- Le législateur doit favoriser une meilleure convergence des politiques mises en œuvre sur le territoire en imposant la mise en place d'une cellule de coordination à l'échelle intercommunale chargée de « prendre le pouls social du territoire » qui associerait l'ensemble des forces vives de l'action sociale locale.

- La gestion par la cellule de coordination intercommunale d'une base de données informatisée, alimentée par l'ensemble des partenaires de l'action sociale.

- La conception et la mise en place de supports de communication et d'échanges d'informations sur l'ensemble des dispositifs existants à l'échelle du territoire intercommunal confiée à une cellule de coordination intercommunale.

- La création d'un « comité de pilotage » à l'échelle intercommunale (sorte de conférence permanente) chargé en particulier de déterminer par la voie du consensus les grands objectifs visés par le projet de développement local d'action sociale, d'en assurer la révision régulière, de faciliter les relations entre les différents partenaires, d'élaborer des chartes de « bonnes pratiques », de lancer des appels à projets fédérateurs et de veiller à la prise en compte du projet de développement local d'action sociale par les collectivités publiques partenaires.

- Intervention du législateur pour que les bailleurs sociaux uniformisent leurs procédures de recouvrement des impayés de loyer.

- Intervention du législateur visant à rendre la souscription à une mutuelle de santé complémentaire obligatoire.

- Extension du dispositif Chèque-santé émis par l'assurance maladie dans le cadre du dispositif d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé à l'ensemble des travailleurs pauvres disposant d'un revenu équivalent à 880 € pour une personne seule.

Pour télécharger l'intégralité du rapport (122 pages) :

ht

TOURISME

Tourisme - L'investissement touristique comme facteur du développement économique

Un colloque organisé par le CNER (Conseil national des économies régionales), et intitulé « Quel rôle pour les investissements touristiques dans le développement économique des territoires ? » a eu lieu le 29 avril dernier.

Le tourisme représente 6,6 % du PIB et emploie 800 000 personnes en France, qui reste la destination favorite des

étrangers. En revanche, elle n'est qu'en 3e position en terme de recettes liées au tourisme (derrière l'Espagne et les Etats-Unis), et en 9e position en recettes par visiteur. Cet état de fait contrasté a suscité beaucoup d'analyses et de propositions de la part des différents intervenants présents à ce colloque.

Paul Jeanneteau, président du CNER, a soulevé l'idée d'une simplification plus étendue de l'organisation territoriale du tourisme, aujourd'hui divisée en comités régionaux et départementaux, offices de tourisme et agences de développement régional.

Jérôme Dablain, directeur de l'office de tourisme du pays sedanais, a quant à lui présenté le partenariat public-privé mené à Sedan avec l'aménagement d'un hôtel restaurant dans le Château Fort. La réussite de cette initiative prouve que tout territoire a la capacité d'attirer les touristes, même s'il dispose de peu d'atouts touristiques relatifs.

Enfin, les intervenants ont évoqué l'interdépendance des financements privés et publics pour l'essor de l'économie touristique au service du développement des territoires. Eric Guilpart, directeur de la communication de la compagnie des Alpes, a insisté sur la nécessité pour les acteurs privés de faire appel aux collectivités locales ; celles-ci pouvant financer les travaux de construction en autorisant simplement des opérations immobilières autour du site.

SOCIAL

Fonds Social Européen - Publication de nouveaux guides méthodologiques 2009

Le Fonds Social Européen (FSE) est un des deux Fonds structurels de l'Union européenne avec le FEDER (Fonds européen de développement régional), qui contribuent à la politique de cohésion économique et sociale de l'Union européenne. Tous les Etats membres de l'UE en bénéficient. Le FSE, créé en 1957 (Traité de Rome) est devenu le principal instrument financier de la stratégie européenne pour l'emploi. Il répond à l'engagement européen de créer des emplois en plus grand nombre pour faire reculer le chômage et de mieux former les travailleurs, afin qu'ils soient en phase avec les exigences du marché de l'emploi. Comme les autres fonds européens, le FSE est mis en œuvre par périodes de sept années (2007-2013). Cette programmation permet de mettre en adéquation l'action des fonds structurels avec les contrats de Plan Etat/Région.

En France, le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi est l'autorité de gestion du programme national cofinancé par le FSE pour « Compétitivité régionale et emploi ». Il est responsable vis-à-vis de la Commission européenne. Les préfets de Région sont autorité de gestion des programmes régionaux « Convergence ». La mise en œuvre des programmes est partenariale et associe l'ensemble des acteurs qui concourent à la mise en œuvre des politiques nationales, régionales et locales en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle.

Dans ce cadre général, deux nouveaux guides actualisés pour 2009 ont été publiés à destination des « bénéficiaires » et aux « gestionnaires » du FSE en France. Ces deux documents sont essentiels pour aider les services techniques à réussir leur demande en FSE : <http://www.fse.gouv.fr/Guide.html>

ECONOMIE

Agenda

4 et 5 juin 2009

Châlons-en-Champagne

- Assemblée générale de la FMVM

- 4es Assises des Villes Moyennes et Intercommunalités

« Crise, réformes, innovation. Ça bouge ! Les villes moyennes en première ligne »

Renseignements et programme : www.assisesvillesmoyennes.fr/

18 juin 2009

Paris - Formation FMVM

« L'élu local et le développement durable »

24 juin 2009

Paris

La FMVM réunit sa commission « Europe et International »

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi